

Accueil >> L'accompagnement administratif et social des aidants familiaux

L'accompagnement administratif et social des aidants familiaux

Présentation

De nombreux aidants sont amenés à faire régulièrement des démarches administratives, à remplir de multiples dossiers pour obtenir des aides financières, humaines, techniques, pour permettre à leur proche d'accéder à un établissement ou un service, une école, de bénéficier de soins... Mais les aidants doivent aussi faire des démarches administratives pour eux-mêmes, pour aménager leur temps de travail par exemple, prendre un congé...

Ce "travail" est souvent considéré comme très lourd et compliqué pour les aidants qui utilisent le mot de "maquis" dans lequel ils se sentent "perdus". Ils parlent de démarches répétitives, fastidieuses, pour lesquelles ils ne se sentent ni compétents, ni formés et qui leur prennent beaucoup (trop parfois) de temps.

Nombreux sont ceux qui n'ont pas le temps de le faire et/ou ne savent pas où s'adresser. Parfois, ils ne font pas de demandes d'aides car ils en ignorent l'existence. Enfin, certaines notions sont aussi tout à fait nouvelles pour eux et les réponses complexes. C'est le cas par exemple de parents qui doivent définir un projet de vie pour leur enfant handicapé, évaluer les besoins d'aides actuelles et à venir de leur enfant pour déterminer le montant et le contenu de la PCH enfant (Prestation de Compensation du Handicap enfant) ou déterminer les compléments de l'AEEH (Allocation pour l'Education d'un Enfant Handicapé).

Pour aider à évaluer les besoins, consultez [le guide des besoins des familles](#).

De même, des sigles sont utilisés de façon permanente dans les domaines du handicap et de la dépendance, sigles face auxquels les aidants familiaux se sentent perdus.

L'aide des travailleurs sociaux.

Pour répondre à ce besoin d'accompagnement administratif et social, de nombreux professionnels et en particulier les travailleurs sociaux (assistantes de service social, conseillères en économie sociale et familiale) exercent au sein de très nombreuses structures ou organismes, et en particulier :

Pour tout personne en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 93, rue Henri Rochefort - 91000 Evry - 01 60 76 11 00 - mdphe@cd-essonne.fr. La vocation de la MDPH est d'être un lieu de rencontre entre les personnes handicapées, leurs familles et des professionnels. Elle a plus particulièrement en

Accueil >> L'accompagnement administratif et social des aidants familiaux

charge l'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui permet à la personne handicapée de bénéficier d'aides humaines et techniques. Plus qu'une structure administrative, la MDPH de l'Essonne est un lieu d'accueil dont l'un des buts principaux est de fournir un accompagnement individualisé aux personnes dont elle instruit les dossiers.

Pour en savoir plus sur les missions et le fonctionnement de la MDPH, cliquez [ici](#).

Vous pouvez également trouver de l'aide auprès de certaines associations répertoriées dans le guide du Conseil départemental de l'Essonne ([guide pour les personnes handicapées en Essonne](#)).

Pour toute personne âgée de plus de 60 ans et en perte d'autonomie :

- **Au sein des CLIC** (Centre Locaux d'Information et de Coordination gérontologique pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage). **Un CLIC est un guichet d'accueil unique qui intervient sur une ou plusieurs villes (ou petites communes)** et qui propose une écoute, une information, des conseils, un soutien auprès des personnes de plus de 60 ans ainsi que des aidants concernant :
 - Le maintien à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas, les systèmes de télésurveillance, les services de soins...
 - L'aménagement de l'habitat, l'adaptation du logement, les aides techniques, les aides financières...
 - Les structures d'hébergement permanent, les accueils de jour, l'accueil temporaire...

Les CLIC apportent aussi des réponses aux questions relatives aux mesures de protection (tutelle, curatelle,...), aux loisirs, à la fiscalité... Les professionnels des CLIC peuvent accompagner toute personne en perte d'autonomie dans l'évaluation de ses besoins, participer à la coordination et au suivi de son plan d'aide en collaboration avec les professionnels du Conseil départemental, aider les aidants à trouver des financements, faciliter l'orientation des aidants vers des structures adaptées (accueils de jour par exemple). Les rendez-vous avec les professionnels des CLIC peuvent se faire au domicile de la personne aidée ou au CLIC. Ce service est gratuit car financé par les villes, communes et le Conseil départemental.

Le Relais Ressources

Accueil >> L'accompagnement administratif et social des aidants familiaux

La mission de l'association Espace Singulier est de faciliter le quotidien des personnes malades, en situation de handicap, en perte d'autonomie et celui des aidants. L'équipe répond aux particuliers et aux professionnels qui ont une question ou sont confrontés à un obstacle lié à ces situations spécifiques. Elle oriente et crée le lien avec l'interlocuteur nominatif qui apportera une réponse personnalisée. Cette action est départementale et s'appuie sur un maillage de plus de 1000 interlocuteurs en Essonne.

Qui contacter pour en savoir plus ?

Association Espace Singulier – Louise Costandi - Relais Ressources: 06.77.33.93.74–
ressources@espacesingulier.org

Il est aussi possible pour des aidants familiaux de trouver une aide, des conseils, une orientation dans les démarches administratives auprès des travailleurs sociaux :

- Des **CCAS** (Centres Communaux d'Action Sociale),
- Des **Maisons Départementales des Solidarités du Conseil départemental**. Pour en savoir plus sur leurs missions et avoir leurs coordonnées, cliquez [ici](#).
- Les **équipes médico-sociales spécialisées APA** du **Conseil départemental** (Direction des personnes âgées et handicapées, DPAH).
- De la **CPAM 91** pour des aides financières relatives à la santé, CPAM, Boulevard François Mitterrand 91000 Evry. Pour connaître tous les lieux d'accueil de la CPAM en Essonne, cliquez [ici](#)
- De la **CNAV IDF** pour les aides relatives à la protection sociale et à la retraite 110 Rue de Flandre 75951 Cedex 19 - 09 71 10 39 60
- De la **CRAMIF** 17-19 avenue de Flandre 75954 Paris Cedex 19 01 40 05 36 64 / 01 40 05 68 98
- De la **MSA** (Mutualité Sociale Agricole) pour les aides relatives à la protection sociale et à la santé des agriculteurs et du monde rural : MSA Ile-de-France, 75691 Paris Cedex 14 Tél. : 01 30 63 88 80
Email : contact.particulier@msa75.msa.fr. Pour voir la liste des points d'accueil de la MSA, cliquez [ici](#),
- De la **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne pour les aides liées à la famille et pour le versement de l'AAEH (Allocation pour l'Education d'un Enfant Handicapé) aux parents d'enfants handicapés. Lieux d'accueil permanents de la CAF : Caf de l'Essonne 2 impasse du télégraphe 91013 Evry. Pour voir la liste de tous les points d'accueil de la CAF, cliquez [ici](#).
- Des **caisses de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO)**,
- Des **organismes de protection sociale et de retraite des régimes spéciaux (CARMI...)**,
- Des **mutuelles**,
- Des **structures spécialisées dans l'accompagnement de personnes touchées par une maladie ou un handicap : Plate-Formes de Répit** pour les malades d'Alzheimer ou maladie apparentée (**par exemple AGE 91, réseau Hippocampe**), **service régional de l'AFM** (maladies neuromusculaires), **MAIA** (Maison pour l'Intégration et l'Autonomie des malades d'Alzheimer et de leur famille),

Accueil >> L'accompagnement administratif et social des aidants familiaux

- **Des établissements et des services qui accueillent (parfois ponctuellement) des enfants ou des adultes en situation de handicap ou en perte d'autonomie :** services hospitaliers généralistes et spécialisés, services de soins de suite et de rééducation, Lieux de vie, Foyers d'Accueil Médicalisés (**FAM**) Maisons d'Accueil Spécialisées (**MAS**), Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (**SAVS**), Etablissements pour Personnes âgées Dépendantes (**EHPAD**,...) sous réserve que ces services et établissements aient un travailleur social en leur sein.

Les travailleurs sociaux sont le plus souvent chargés d'aider en priorité la personne âgée et en perte d'autonomie ou la personne en situation de handicap mais ils sont aussi amenés à informer, guider, orienter les aidants, à les soutenir dans les démarches administratives (parfois en remplissant directement les dossiers).

Parmi tous ces professionnels, certains se déplacent au domicile de la personne malade ou handicapée.

Les associations de soutien aux familles de personnes handicapées ou âgées dépendantes peuvent aussi apporter un accompagnement administratif et social ou conseiller les aidants grâce à leur expérience.

Des acteurs (associations, services, établissements...) qui peuvent vous aider directement, ou vous informer, vous orienter :